



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
FORMATION POUR MADAME CHARLOTTE
LIBERT ALBANEL, MADAME ODILE SEGURET,
MADAME GIULIETTA RIANERI, MADAME JOSY
TOP, MONSIEUR MAMEDI DIARRA ET
MONSIEUR MATHIEU BEAUFRERE**

**DÉCISION N° DM-20-270
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-20-486 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN ;

CONSIDÉRANT que l'Institut de formation Démocratia, représenté par Monsieur Olivier HENNO, président, dont le siège social est situé au 22 bis rue des Volontaires, 75015 à Paris, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation de Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Madame Odile SEGURET, Madame Giulietta RIANERI, Madame Josy TOP, Monsieur Mamedi DIARRA et Monsieur Mathieu BEAUFRERE, pour une dépense de 3600 € TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention de formation avec l'Institut de formation Démocratia, pour la formation de Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Madame Odile SEGURET, Madame Giulietta RIANERI, Madame Josy TOP, Monsieur Mamedi DIARRA et Monsieur Mathieu BEAUFRERE, pour une dépense de 3600 € TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201028-lmc1H7700H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/10/2020
Date de Publication : 28/10/2020